

225C1763
FR0011981968-FS0861

16 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 octobre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 10 octobre 2025, le seuil de 10% du capital de la société WORLDSLNE, et détenir, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 29 812 476 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 10,50% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	29 187 434	10,28	29 187 434	8,88
Goldman Sachs & Co. LLC	552 636	0,19	552 636	0,17
Goldman Sachs Bank Europe SE	47 182	0,02	47 182	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	23 599	0,01	23 599	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	1 625	ns	1 625	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	29 812 476	10,50	29 812 476	9,07

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDSLNE hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 765 106 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions WORLDSLNE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 16 158 108 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 162 513 actions WORLDSLNE résultant de la détention de 20 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 mars 2026 et le 10 avril 2026 ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 718 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 19 975 actions WORLDLINE résultant de la détention de 9 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 14 octobre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,26 € et 6,00 € ;
- 6 877 435 actions WORLDLINE résultant de la détention de 20 contrats « *put option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 12 mars 2026 et le 10 avril 2026 ; et
- 9 098 185 actions WORLDLINE résultant de la détention de 36 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 octobre 2025 et le 27 juin 2040.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») fait les déclarations suivantes :

Goldman Sachs confirme que les transactions détaillées dans cette notification suite à une augmentation de sa participation agrégée au capital de WORLDLINE sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et qu'il n'y a aucune intention d'acquérir le contrôle de WORLDLINE.

Au 10 octobre 2025, les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de WORLDLINE sont supérieures à 10% en titres.

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de WORLDLINE dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de WORLDLINE ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne WORLDLINE et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises. »
